

SGDL

@suivre

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
tél : 01 53 10 12 15 - www.sgdL.org
courriel : communication@sgdL.org

Cotisations IRCEC

Chers auteurs,

Si vous êtes affiliés à l'IRCEC pour votre retraite complémentaire (RAAP), vous avez reçu, ou allez prochainement recevoir, un courrier de l'IRCEC vous invitant à choisir, sur [votre espace adhérent](#), **votre option de cotisation** (taux de droit commun de 8% ou, si vous remplissez les conditions pour y prétendre, taux réduit à 4%).

Si vos revenus d'auteur de 2019 étaient inférieurs au seuil d'affiliation au RAAP, vous pourrez également opter pour **le dispositif de surcotisation**, qui vous permet de valider des droits à la retraite complémentaire.

Vous avez jusqu'au **30 novembre 2020** pour indiquer vos choix.

Les auteurs, dont au moins 50% des revenus artistiques proviennent de leur activité d'auteur de livres, bénéficient d'**une prise en charge par la Sofia de 50% de leurs cotisations**. Si tel est votre cas, nous vous invitons à vérifier si cette prise en charge apparaît bien sur votre dernier appel de cotisations (ou dans votre espace adhérent IRCEC). Si ce n'est pas le cas, vous devez prendre rapidement contact avec l'IRCEC (contact@ircec.fr) pour le leur signaler.

Par ailleurs, le paiement de votre cotisation au titre de 2020 est d'ores et déjà possible, mais en raison de la crise sanitaire, **la date limite de paiement** est repoussée au 31 décembre 2021.

Afin de ne pas cumuler à cette date le paiement des cotisations au titre de 2020 et de 2021, **vous pouvez également solliciter la mise en place d'un échancier** (en écrivant à contact@ircec.fr)

Vous trouverez plus d'informations [ici](#).